SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion
Section régionale Ile-de-France

ÉCHO DU CSE MARS 2020

CORONAVIRUS : LA SANTÉ DES PERSONNELS A ÉTÉ MISE EN DANGER

Jusqu'au bout, la direction aura fait le minimum pour protéger les personnels. Se limitant à appliquer les consignes minimales en matière de présence sur les sites, de fermeture au public ou de désinfection des locaux, et refusant systématiquement d'anticiper sur l'évolution de la crise sanitaire, **la direction fait preuve de l'inconséquence la plus totale**. Seule l'obstination des syndicats, le SNU en tête, a permis de faire fermer les agences au public et de limiter la présence des personnels sur les sites. Mais malgré nos alertes, relayées par la presse, la direction s'obstine à réquisitionner inutilement les personnels dans les agences. Et sans aucune raison valable, **la direction a refusé d'automatiser l'actualisation des demandeurs, mettant à nouveau en danger la santé et la sécurité de ses personnels**.

LA DIRECTION IDF ENTRAVE LE DROIT D'ALERTE DES SYNDICATS…

Devant l'inconséquence de la direction face à la pandémie, **les organisations syndicales ont voté le 16 mars un droit d'alerte pour danger grave et imminent**. La direction était dès lors tenue de réunir le comité social et économique dans les 48 heures. Pourtant, la direction s'en est abstenue, montrant de nouveau **l'absence totale de considération qu'elle porte à ses personnels et à leurs représentants**. Les élu·es ont donc délibéré le 26 mars et **décidé d'attaquer la direction devant les tribunaux pour délit d'entrave**. Après avoir démantelé le droit syndical, détruit les instances représentatives du personnel, la direction de Pôle emploi montre clairement qu'elle n'entend même plus faire bonne figure en matière de dialogue social. **La crise actuelle amène la direction à nous montrer son vrai visage**.

… ET CHERCHE À SABOTER L'EXPERTISE SUR LE PACK DE DÉMARRAGE

Une expertise avait été votée par les élu·es en février concernant le nouveau dispositif du pack de démarrage. **Cette expertise devait identifier la pertinence du dispositif, les moyens mis en œuvre, les charges de travail qu'il entraînait et les conséquences pour l'organisation en agence**. Suite à la crise sanitaire du covid-19, le déploiement du pack de démarrage a été logiquement reporté. **Les élu·es ont donc demandé de reporter aussi l'expertise**. **Mais la direction a refusé**, estimant que l'expertise pouvait très bien se dérouler de manière satisfaisante, même en l'absence de déploiement opérationnel du dispositif. **La direction nous annonce ainsi sa décision de saboter l'expertise demandée**, et manifeste, à nouveau, sa farouche volonté de nuire aux personnels et à leurs représentants.

Paris, le 8 avril 2020

www.snupeidf.fr ı syndicat.snu-idf@pole-emploi.fr ı twitter : @snupeidf
4/14 Rue Ferrus ı 75014 PARIS ı Tél : 01 58 10 45 40/41 /42 ı Fax : 01 58 10 45 43